

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 310

présenté par

M. Breton, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Aubert, Mme Corneloup, M. Sermier et M. Cattin

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans cet alinéa, est substitué aux mots "est réalisé" le mot "début". La notion de réalisation est sans ambiguïté en droit. Elle est donc plus juste car elle comprend la décision en elle-même.